

LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2020

La réponse d'urgence du Canada à la COVID-19 :  
Rapport bimensuel sur les parties 3, 8 et 18 du projet de loi  
C-13

**Premier rapport. Le 1<sup>er</sup> avril 2020**

# BUT

La ***Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*** a reçu la sanction royale le 25 mars 2020.

Le ministre des Finances a accepté de présenter au Comité permanent des finances un rapport bimensuel jusqu'au 20 avril 2020 sur toutes les mesures prises en vertu des parties 3, 8 et 18.

## Partie 3

- Cette partie autorise le versement de paiements sur le Trésor relativement à des événements de santé publique d'intérêt national. Elle prévoit également l'abrogation de la Loi le 30 septembre 2020. Le ministre des Finances et la ministre de la Santé doivent approuver ces paiements.

## Partie 8

- Cette partie autorise le ministre des Finances, jusqu'au 30 septembre 2020, à emprunter de l'argent pour certains paiements sans l'autorisation du gouverneur en conseil, et elle prolonge le délai de dépôt du rapport sur les intentions du ministre concernant la gestion de la dette publique. Elle apporte également des modifications connexes à la *Loi autorisant certains emprunts*.
- Cette partie autorise également le ministre à effectuer des paiements à une province ou à un territoire – ou, après avoir consulté une province ou un territoire, une entité – afin de réagir à une situation de détresse économique et financière importante et systémique. Elle autorise également le ministre, avec le consentement du gouverneur en conseil, à établir une société ou une entité dans le but de promouvoir la stabilité ou de maintenir l'efficacité du système financier au Canada.

## Partie 18

- La section 1 de la partie 18 modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de donner au ministre de l'Emploi et du Développement social, avec le consentement du ministre des Finances, le pouvoir de rendre des ordonnances provisoires en vue d'atténuer les effets économiques de la COVID-19. Ce délai expirera également le 30 septembre 2020.
- La section 2 a pour effet d'annuler les exigences relatives aux certificats médicaux en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et des règlements connexes.

# Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19

## Résumé des mesures prises en vertu des parties 3, 8 et 18

PARTIE	Mesures
<p><b>PARTIE 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Loi sur les paiements relatifs à des incidents de santé publique de portée nationale</i><ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Cette partie autorise le versement de paiements relatifs à des événements de santé publique d'intérêt national.</i></li><li>• <i>Le ministre des Finances et la ministre de la Santé doivent donner leur accord.</i></li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds de réponse à la COVID-19 (11 mars)</li><li>• Prestation canadienne d'urgence (PCU) (18 mars)</li><li>• Soutien aux personnes sans-abri (18 mars)</li><li>• Soutien aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris dans les réserves (18 mars)</li><li>• Fonds de soutien aux communautés autochtones</li><li>• Soutien aux aînés, aux enfants et aux jeunes (Jeunesse, J'écoute) (le 29 mars)</li><li>• Soutien pour de l'équipement de protection individuelle et des fournitures (31 mars)</li></ul>
<p><b>PARTIE 8</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires de la Banque du Canada (25 mars)</li><li>• Programme d'achat de papier commercial de la Banque du Canada (27 mars)</li></ul>
<p><b>PARTIE 18</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Assurance-emploi</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesures temporaires liées à l'assurance-emploi (11 mars)</li></ul>

# Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19

## Mesures prises à ce jour en vertu de la partie 3

DATE	MESURE	DESCRIPTION	DISPO.	ÉTAT/MISE À JOUR
<b>PARTIE 3 – Incident de santé de portée nationale</b>				
11 mars	<b>Fonds de réponse à la COVID-19</b>	Des efforts d'éducation du public (50 M\$); des mesures fédérales accrues en matière de santé publique, comme le dépistage et la surveillance de la COVID-19 (100 M\$); l'achat d'équipement de protection individuelle (50 M\$) – toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un effort de plus de 1 milliard de dollars en vue d'appuyer l'intervention de santé publique du Canada en période de crise	Fin mars – début avril	En cours
18 mars	<b>Prestation canadienne d'urgence (PCU)</b>	Pour les personnes ne touchant pas de salaire à cause de la COVID-19 pour les raisons suivantes : 1) les personnes malades ou mises en quarantaine; 2) les personnes devant s'occuper d'un membre de la famille malade ou d'un enfant dont l'école est fermée; 3) pour des raisons de santé publique; 4) pour les personnes qui ne travaillent pas, mais qui n'ont pas été mises à pied (en congé forcé).	Début avril	En cours
18 mars	<b>Soutien aux personnes sans-abri</b>	Taux fixe de 2 000 \$ par mois (500 \$ par semaine) pendant 4 mois – 8 000 \$ par personne). Le total des prestations est estimé à 24 milliards de dollars. Financement de 157,5 millions de dollars par l'intermédiaire de l'initiative Vers un chez-soi afin d'aider les personnes sans-abri pendant l'éclosion de la COVID-19.	Début avril	En cours
18 mars	<b>Soutien aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle</b>	Un financement de 50 millions de dollars aux refuges et aux centres d'aide pour femmes et victimes de violence sexuelle afin qu'ils puissent mieux gérer ou prévenir une éclosion dans leurs installations, y compris dans les communautés autochtones.	Début avril	En cours

# Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19

## Mesures prises à ce jour en vertu de la partie 3, 8, 18

DATE	MESURE	DESCRIPTION	DISPO.	ÉTAT/MISE À JOUR
<b>PARTIE 3 (suite) – Incident de santé publique de portée nationale</b>				
18 mars	<b>Fonds de soutien aux communautés autochtones</b>	305 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis concernant la COVID-19.	Début avril	En cours
29 mars	<b>Soutien aux enfants et aux jeunes (Jeunesse, J'écoute)</b>	Un financement de 7,5 millions de dollars pour aider Jeunesse, J'écoute à répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et émotionnelle découlant de la pandémie de la COVID-19.	Début avril	En cours
31 mars	<b>Équipement de protection individuelle et fournitures</b>	2 milliards de dollars pour appuyer l'achat urgent d'équipement de protection individuelle, de ventilateurs et de fournitures nécessaires pour répondre à la COVID-19.	31 mars	En cours
<b>PARTIE 8 – Loi sur la gestion des finances publiques</b>				
25 mars	<b>Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires (PAPM)</b>	Nouveaux programmes visant à soutenir les liquidités et l'efficacité des marchés de financement annoncés par la Banque du Canada.	25 mars	Première transaction le 25 mars
27 mars	<b>Programme d'achat de papier commercial (PAPC)</b>		2 avril	Première transaction le 2 avril
<b>PARTIE 18 – Assurance-emploi</b>				
11 mars	<b>Mesures temporaires liées à l'assurance-emploi</b>	Des ordonnances provisoires peuvent être émises pour modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin d'atténuer les effets économiques de la COVID-19. Renonciation à l'obligation de fournir un certificat médical pour les bénéficiaires de prestations de maladie de l'assurance-emploi en quarantaine	Immédiat (jusqu'au 30 septembre 2020)	En place

\* Risque de pertes pour les programmes visant à soutenir les liquidités. La Banque du Canada n'a pas fourni aucune estimation des pertes, mais elle considère que la dette provinciale, le profil des échéances des achats admissibles de valeurs mobilières et les exigences minimales en matière de cote de crédit du RPC ne présentent qu'un faible risque d'entraîner des pertes.

# **ANNEXE :**

**Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Aperçu**

# Annexe : Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Aperçu

<b>PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ</b>	<b>RÉPERCUSSION EN 2020-2021</b>	<b>MISE EN OEUVRE</b>
Fonds de réponse à la COVID-19 (y compris 500 M\$ versés à l'appui des provinces et territoires en 2019-2020)	1,1 milliard de dollars	Immédiatement
Financement de l'équipement de protection individuelle et des fournitures (dont 200 M\$ en 2019-2020)	2 milliards de dollars	Immédiatement
<i>Total – Protéger la santé et la sécurité</i>	<i>3 milliards de dollars</i>	
<b>MESURES DE SOUTIEN DIRECT</b>		
Prestation canadienne d'urgence	24 milliards de dollars	Début avril
Bonification du crédit pour la TPS	5,5 milliards de dollars	À partir du 9 avril
Bonification de la Prestation canadienne pour enfants	1,9 milliard de dollars	Mai
Subvention salariale temporaire pour les entreprises	975 millions de dollars	Immédiatement
Subvention salariale d'urgence du Canada	71 milliards de dollars	Fin d'avril
Paiements des prêts d'études canadiens	190 millions de dollars	Début avril
Soutien aux communautés autochtones	305 millions de dollars	Avril
Soutien aux personnes sans-abri (au moyen du programme Vers un chez-soi)	157,5 millions de dollars	Avril
Soutien aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris les établissements se trouvant dans les communautés autochtones	50 millions de dollars	Avril
Soutien aux aînés (2019-20), aux enfants et aux jeunes	16,5 millions de dollars	Début avril
Réduction du montant minimal des retraits des FERR	495 millions de dollars	Immédiatement
Soutien au secteur du transport aérien	331,4 millions de dollars	Immédiatement
<i>Total – Mesures de soutien direct</i>	<i>105 milliards de dollars</i>	
<b>SOUTIEN AUX LIQUIDITÉS</b>		
Soutien aux liquidités par l'ARC et l'ASFC aux entreprises et aux particuliers		
Report du paiement d'impôt à septembre	55 milliards de dollars	Immédiatement
Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane	30 milliards de dollars	Immédiatement
<i>Total – Soutien aux liquidités par l'ARC et l'ASFC</i>	<i>85 milliards de dollars</i>	
Programme de crédit aux entreprises (par la BDC et EDC)		
Programme de Prêts et garanties pour les petites et moyennes entreprises	40 milliards de dollars	Immédiatement*
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	25 milliards de dollars	Avril
Soutien au crédit et aux liquidités pour le secteur agricole	5,2 milliards de dollars	Immédiatement
Soutien sous forme de crédit et de liquidité par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et des prêteurs commerciaux	Plus de 500 milliards de dollars	Immédiatement
<i>Total – PCE, autre crédit et soutien aux liquidités</i>	<i>Plus de 570 milliards de dollars</i>	

\*Disponible immédiatement pour les exportateurs; bientôt pour les autres.

# Annexe : Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Autres mesures : soutien aux particuliers

MESURE	DESCRIPTION	DISPO.
<b>Bonification du crédit pour la TPS</b>	Paiement supplémentaire unique au titre du crédit pour TPS (le montant maximal du paiement a doublé – par exemple, une personne seule sans enfants recevra un supplément de 433 \$; un parent seul avec deux enfants recevra 886 \$ de plus).	À partir du 9 avril
<b>Bonification de l'ACE</b>	Paiement supplémentaire de l'ACE de 300 \$ par enfant.	Mai
<b>Report de paiement hypothécaire</b>	Soutien de la SCHL pour permettre aux prêteurs de reporter jusqu'à six paiements hypothécaires mensuels pour les emprunteurs touchés.	Maintenant
<b>Report offert aux déclarants</b>	Les particuliers peuvent reporter leurs paiements de l'impôt sur le revenu jusqu'après le 31 août.	Maintenant
<b>Améliorations au programme de Travail partagé</b>	Améliorations apportées au programme de Travail de partagé – prolonger la durée maximale de 38 semaines à 76 semaines.	Immédiatement
<b>Moratoire sur les prêts d'études canadiens</b>	Moratoire sur les remboursements ou intérêts liés aux prêts d'études canadiens.	Maintenant
<b>FERR</b>	Réduction temporaire de 25 % du montant minimal des retraits des FERR.	Maintenant
<b>Soutien aux aînés</b>	9 millions de dollars pour fournir des services essentiels aux aînés canadiens touchés par la COVID-19.	Début avril

# Annexe : Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Autres mesures : soutien aux entreprises

MESURE	DESCRIPTION	DISPO.
<b>Subvention salariale temporaire</b>	Le 18 mars, le gouvernement a annoncé que les employeurs admissibles recevraient une subvention salariale de 10 % pour trois mois, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par employeur.	Immédiatement
<b>Report du paiement d'impôt</b>	Permettre aux entreprises de reporter les paiements d'impôt sur le revenu jusqu'après le 31 août 2020.	Immédiatement
<b>Améliorations au programme Travail partagé</b>	Prolonger la durée des ententes à 76 semaines et simplifier le processus de demande.	Immédiatement
<b>Soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire</b>	Une augmentation du plafond des paiements de capital permettra à Financement agricole Canada d'offrir environ 5 milliards de dollars en facilités de crédit supplémentaires aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires. Un sursis de manquement sur les prêts admissibles du Programme de paiements anticipés donnera aux agriculteurs un délai supplémentaire de six mois pour rembourser un total de 173 millions de dollars en prêts.	Immédiatement
<b>Subvention salariale d'urgence du Canada</b>	La Subvention salariale d'urgence du Canada subventionnera les salaires jusqu'à 75 % pour les entreprises dont les revenus ont diminué d'au moins 30 % en raison de la COVID-19.	Fin d'avril
<b>Versements de la TPS et paiements des droits</b>	Permettre aux entreprises de reporter les versements et les paiements, normalement dus en mars, en avril et en mai, de toute TPS/TVH qu'elles ont perçue sur leurs ventes ou de la TPS et des droits de douane qui ont été imposés sur des marchandises importées.	Immédiatement

# Annexe : Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Autres mesures : soutien aux entreprises

MESURE	DESCRIPTION	DISPO.
<b>Programme de crédit aux entreprises (PCE)*</b>	Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) offrira aux entreprises un accès à des solutions de crédit, y compris des facilités de crédit supplémentaires d'environ 65 milliards de dollars pour les petites et moyennes entreprises par l'entremise de la BDC et d'EDC.	<b>Immédiatement</b>
<b>PCE – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</b>	Offre aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif un crédit sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Pour les employeurs dont la masse salariale totale se situe entre 50 000 \$ et 1 M\$. Les prêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2022. Le délai peut être prolongé de 3 ans. Radiation de 25 % du prêt s'il est remboursé d'ici le 31 décembre 2022. Financement à 100 % par le gouvernement du Canada au moyen du Compte du Canada.	<b>Avril</b>
<b>PCE – Programme de garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises</b>	Nouvelle garantie de prêt d'EDC pour les PME – Les institutions financières émettront un nouveau crédit pouvant atteindre 6,25 millions de dollars pour répondre aux besoins de flux de trésorerie des entreprises. Garantie de 80 % par EDC. Durée de 1 an, avec possibilité de renouvellement.	<b>Immédiatement**</b>
	Programme de prêts conjoints de la BDC pour les PME – La BDC et les institutions financières accorderont des prêts à terme progressif (proportion de 80/20) aux PME pour répondre aux besoins de flux trésorerie opérationnels. Le montant de chaque prêt à terme pourra atteindre 6,25 millions de dollars, intérêts seulement jusqu'aux 12 premiers mois.	<b>Prochainement</b>
<b>Soutien au secteur du transport aérien</b>	Renonciation des loyers de baux fonciers pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral, avec un traitement comparable pour l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto, de mars 2020 à décembre 2020 (331,4 millions de dollars).	<b>Immédiatement</b>

\* Risque de pertes pour les organismes de crédit et de liquidité. Des estimations de la provision pour pertes sur prêts seront disponibles à mesure que les conditions des produits sont finalisées.

\*\* Disponible immédiatement pour les exportateurs; bientôt pour les autres.